

**Association du personnel
administratif professionnel de
l'Université Laval (APAPUL)**

États financiers
Au 31 mars 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APAPUL)** (Association), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Association sur la base d'hypothèses comptables et financières; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

Autre point

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2024-2025 de l'Association, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 8 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A135161

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Budget (non audité)	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immobili- sations	Total	Total
PRODUITS						
Cotisations	1 721 226 \$	1 167 857 \$	674 304 \$	- \$	1 842 161 \$	1 528 873 \$
Contributions de l'Université Laval pour services rendus	87 370	93 148	-	-	93 148	80 167
Contributions de l'Université Laval pour la journée du personnel professionnel	-	38 416	-	-	38 416	-
Droits d'entrée	-	382	-	-	382	586
Placements (annexe A)	408 500	45 503	755 234	-	800 737	715 151
Autres produits	712	531	-	-	531	151
	2 217 808	1 345 837	1 429 538	-	2 775 375	2 324 928
CHARGES						
Ressources humaines (annexe B)	674 481	669 876	-	-	669 876	576 912
Frais d'administration (annexe C)	192 468	110 498	-	-	110 498	131 902
Activités professionnelles et sociales (annexe D)	83 125	96 971	-	-	96 971	53 995
Frais de relation de travail	92 500	80 994	-	-	80 994	35 668
Amortissement des immobilisations corporelles	5 052	-	-	14 077	14 077	10 598
Amortissement des actifs incorporels	83 827	-	-	87 462	87 462	72 030
	1 131 453	958 339	-	101 539	1 059 878	881 105
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 086 355 \$	387 498 \$	1 429 538 \$	(101 539) \$	1 715 497 \$	1 443 823 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immobili- sations	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	778 310 \$	8 412 738 \$	276 963 \$	9 468 011 \$	8 024 188 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	387 498	1 429 538	(101 539)	1 715 497	1 443 823
Virements interfonds					
Investissement en immobilisations corporelles	(56 282)	-	56 282	-	-
Investissement en actifs incorporels	(84 646)	-	84 646	-	-
Affectations internes	(225 000)	225 000	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	799 880 \$	10 067 276 \$	316 352 \$	11 183 508 \$	9 468 011 \$

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immobili- sations	Élimination	Total	Total
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	712 459 \$	- \$	- \$	- \$	712 459 \$	711 362 \$
Créances	17 274	-	-	-	17 274	1 662
Avance au fonds d'administration générale, sans intérêts	-	88 803	-	(88 803)	-	-
Frais payés d'avance	8 935	-	-	-	8 935	8 189
	738 668	88 803	-	(88 803)	738 668	721 213
PLACEMENTS (note 3)	383 012	9 978 473	-	-	10 361 485	8 633 280
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	-	76 153	-	76 153	33 948
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	-	-	240 199	-	240 199	243 015
	1 121 680 \$	10 067 276 \$	316 352 \$	(88 803) \$	11 416 505 \$	9 631 456 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds de défense profes- sionnelle	Fonds des immobili- sations	Élimination	Total	Total
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Dettes de fonctionnement (note 6)	232 997 \$	- \$	- \$	- \$	232 997 \$	163 445 \$
Somme due au fonds de défense professionnelle, sans intérêts	88 803	-	-	(88 803)	-	-
	321 800	-	-	(88 803)	232 997	163 445
SOLDES DE FONDS	799 880	10 067 276	316 352	-	11 183 508	9 468 011
	1 121 680 \$	10 067 276 \$	316 352 \$	(88 803) \$	11 416 505 \$	9 631 456 \$

ENGAGEMENTS (note 7)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	1 715 497 \$	1 443 823 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Distribution et variation de la juste valeur des placements	(849 847)	(755 206)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 077	10 598
Amortissement des actifs incorporels	87 462	72 030
	967 189	771 245
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(4 379)	(18 054)
	962 810	753 191

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(6 917 780)	(828 091)
Produit de la cession de placements	6 039 422	315 529
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 112)	(10 819)
Acquisition d'actifs incorporels	(69 243)	(69 665)
	(961 713)	(593 046)

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	1 097	160 145
ENCAISSE, début de l'exercice	711 362	551 217
ENCAISSE, fin de l'exercice	712 459 \$	711 362 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Acquisition d'immobilisations corporelles incluse dans les dettes de fonctionnement	42 170 \$	- \$
Acquisition d'actif incorporel incluse dans les dettes de fonctionnement	15 403 \$	- \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, regroupe et représente le personnel administratif professionnel de l'Université Laval. Elle a pour mission de défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres, de contribuer à leur développement professionnel et de les informer sur les enjeux qui les concernent. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Association ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'Association.

Le fonds de défense professionnelle présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la défense professionnelle des membres.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisation et contributions de l'Université Laval sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs de placement, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, selon les cours officiels des marchés boursiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Améliorations locatives	linéaire	10 ans
Équipement informatique	solde décroissant	30 %
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Association sont composés de l'encaisse.

3. PLACEMENTS

	2025	2024
Fonds de défense professionnelle		
Fonds communs de placement	9 978 473 \$	8 281 745 \$
Fonds d'administration générale		
Fonds communs de placement	383 012	351 535
	10 361 485 \$	8 633 280 \$

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	96 643 \$	39 690 \$	56 953 \$
Équipement informatique	55 441	39 202	16 239
Mobilier de bureau	29 043	26 082	2 961
	181 127 \$	104 974 \$	76 153 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciels	479 628 \$	239 429 \$	240 199 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	61 101 \$	11 423 \$
Salaires et vacances courus	59 090	66 567
Frais courus	112 806	85 455
	232 997 \$	163 445 \$

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

7. ENGAGEMENTS

Contrats

L'Association s'est engagée par contrats jusqu'en 2035 pour la location de bureaux et d'équipements. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 348 442 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des 5 prochains exercices sont les suivants :

2026 -	33 369 \$
2027 -	34 507 \$
2028 -	34 507 \$
2029 -	32 842 \$
2030 -	32 287 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Association si une contrepartie manque à ses obligations.

Dans le cours normal de ses activités, l'Association effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et elle examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Au 31 mars 2025, environ 99 % des comptes clients sont à recevoir d'un seul client.

Risque de liquidité

L'Association est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Risque de prix

L'Association est exposée au risque de prix en raison des placements dans des fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

A - PLACEMENTS

Intérêts	11 606 \$	11 083 \$
Distribution et variation de la juste valeur des placements	849 847	755 206
Frais de gestion des placements	(60 716)	(51 138)
	800 737 \$	715 151 \$

B - RESSOURCES HUMAINES

Salaires et charges sociales	661 715 \$	565 577 \$
Frais de formation	8 161	11 335
	669 876 \$	576 912 \$

C - FRAIS D'ADMINISTRATION

Assurances	5 149 \$	5 140 \$
Entretien et réparations	6 695	7 213
Frais d'assemblées et de réunions	10 814	10 487
Frais de bureau	15 942	18 742
Frais d'impression	3 392	3 659
Intérêts et frais bancaires	3 728	3 610
Loyer	29 905	29 244
Publicité	1 288	22 470
Services professionnels	25 991	24 265
Télécommunications	7 594	7 072
	110 498 \$	131 902 \$

D - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Contributions, subventions et adhésions	9 230 \$	9 065 \$
Formation des membres	4 606	8 802
Représentation et réceptions	83 135	36 128
	96 971 \$	53 995 \$